



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE
MISSION COMMUNICATION

94 boulevard Béranger – CS 33228
37032 Tours Cedex 1
Téléphone : 02 47 21 73 00
Courriel : ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Aurélie ANGER
Tél : 02.47.21.73.27
aurelie.anger@dgfip.finances.gouv.fr

Tours, le 15 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Maires
Madame et Messieurs les Présidents
des communautés de communes
et de la Métropole de Tours Val-de-Loire

Mesdames et Messieurs les Maires,
Madame et Messieurs les Présidents,

L'activité des centres des Finances publiques reprend progressivement sur les missions qui n'étaient pas retenues dans le plan de continuité d'activité de la DGFIP, car moins prioritaires pour la poursuite de l'activité économique.

À ce titre, l'accueil des régisseurs pourra de nouveau se faire sur rendez-vous, sous réserve que les mesures sanitaires soient respectées.

En revanche, compte tenu du contexte sanitaire, l'accueil physique des usagers dans les centres des Finances publiques reste exclusivement limité, dans l'immédiat, à la délivrance des bons de secours en numéraire, sur rendez-vous.

C'est pourquoi, dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus, des moyens humains importants sont déployés pour être en mesure de répondre aux sollicitations :

- plus de 1 000 agents répondent de 8h30 à 19h au **0 809 401 401** (appel gratuit) ;
- les usagers peuvent prendre un rendez-vous téléphonique avec leur service des impôts des particuliers sur le site www.impots.gouv.fr, dans la rubrique « mes contacts » de l'espace particulier ;
- les services des impôts des particuliers répondent sous un délai moyen de 48h aux courriels adressés via la messagerie sécurisée de l'espace particulier, sur le site www.impots.gouv.fr ;
- les usagers qui se seraient déplacés peuvent laisser dans la boîte aux lettres de leur service de proximité leurs nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et préciser le motif de leur déplacement. Nous les rappelons après avoir examiné leur dossier. L'expérience montre que cette procédure est très efficace.

La grande majorité des demandes est actuellement résolue par ces canaux et ne nécessite pas de déplacement physique des contribuables à nos guichets.

Par ailleurs, les échanges ont repris entre mes services et les animateurs des Maisons de services au public et espaces France Services. Mes collaborateurs se tiennent à leur

disposition pour leur fournir tout renseignements utiles pour renseigner les usagers qui les contacteraient.

Enfin, il est précisé que le calendrier de la campagne de déclaration des revenus a été adapté afin de tenir compte du contexte de crise sanitaire. Les dates limites de dépôt des déclarations sont :

- le **8 juin 2020** pour les déclarations en ligne ;
- le **12 juin 2020** pour les déclarations papier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

bien à vous

Le Directeur départemental des Finances publiques,



Thierry POURQUIER